

Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 25 (1937)
Heft: 105: Centenaire de l'installation de Vinet à l'académie de Lausanne

Artikel: Le discours d'installation de Vinet et les débuts de la "Revue suisse"
Autor: H.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-380321>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MISCELLANÉES

LE DISCOURS D'INSTALLATION DE VINET ET LES DÉBUTS DE LA « REVUE SUISSE »

On ne feuillette plus guère les volumes de la *Revue suisse*⁽¹⁾, et c'est grand dommage ; personne ne s'est encore trouvé pour en tirer une thèse de doctorat qui nous dispenserait de les relire ou qui nous donnerait, au contraire, l'envie d'y revenir. Et qui donc s'avisera l'an prochain d'en fêter le centenaire ? Notre propos est plus modeste, nous voudrions ici montrer à l'aide de quelques lettres inédites comment le discours prononcé par Vinet, le jour de son installation dans la chaire de théologie pratique à l'Académie, faillit paraître dans le premier numéro de la *Revue suisse*.

On sait comment, après de vaines tentatives, l'idée d'un journal qui fût voué non à la politique mais aux lettres et aux sciences allait prendre corps, grâce à l'esprit audacieux et à la plume féconde d'un jeune étudiant en droit de vingt-deux ans, Charles Secrétan. Durant l'automne de l'année 1837 où Vinet s'apprête à quitter Bâle pour Lausanne, où l'on apprend que Sainte-Beuve va faire à l'Académie un cours public sur Port-Royal, Secrétan est fort affairé à lancer son journal ; ses lettres en sont pleines⁽²⁾, les difficultés ne l'arrêtent pas. Il comptait avoir pour collaborateurs réguliers Juste Olivier, Adolphe Lèbre, Henri Durand, Ulysse Guinand, Edouard Chavannes, son propre frère Edouard Secrétan, Charles Scholl, Espérandieu, Frossard, sans oublier Karl Schimper, le naturaliste allemand. Il espérait aussi des articles de Vinet, de Manuel, etc. Mais la copie manquait : « Notre journal devrait

(1) A part la notice de Rambert sur Olivier qu'on trouve dans ses *Ecrivains de la Suisse romande*, p. 306 ss., et quelques pages de la biographie de *Charles Secrétan* par sa fille consacrées à la *Revue suisse* (p. 146 ss.), je ne vois point d'étude à citer.

— (2) Je dois la communication des lettres à Juste Olivier, citées ici, à l'obligeance de M^{lle} Jeanne Demiéville. Elles sont déposées, avec les papiers Secrétan, à la Bibliothèque de la Faculté de théologie de l'Eglise libre, à Lausanne.

paraître le 1^{er} Janvier », écrit-il de Montreux à Juste Olivier, le 13 septembre. « Il y a disette complète d'articles purement narratifs, soit d'imagination, soit d'histoire. Ne pourrais-je pas d'ici en Décembre ou du moins d'ici en Février prochain obtenir un article de vous de cette nature, compatible avec le caractère obligé de nos 1^{ers} numéros. Un morceau historique, biographie ou autre de préférence, sinon quelque petit conte ou roman. Je vous en aurais une infinie reconnaissance. M. Vinet arrive à Veytaux dans la quinzaine. »

Dix jours plus tard, après avoir félicité Olivier de la naissance de son fils Edouard, il ajoute : « Si ce n'était la nécessité, je ne souillerais pas ce papier de fête d'affaires aussi ennuyeuses que celles de ce journal. Mais il faut bien que j'y revienne. Tout est au même point. Passer le 1^{er} Janvier, c'est se suicider. Cependant je n'ai rien qui vaille pour commencer. J'ai des articles de M. Scholl, d'Ed. Chavannes, de mon frère. On m'en promet d'Allemagne. Mais tout cela ne suffit pas ! Au 1^{er} Septembre je devais avoir de vous 60 pages, si vous aviez consenti à l'accélération réclamée par notre lettre imprimée — 40 si vous nous imputiez nos retards. Je ne les ai pas et je ne sais pas si ce que vous me promettez se monte là. Et puis Madame Olivier m'avait bien dit que son proverbe ne convenait pas pour *les commencemens*. Quant à l'article de critique, c'est très bien sans doute, mais insuffisant — Si dans le moment actuel vous ne pouvez pas m'envoyer de manuscrits, au moins veuillez me donner quelque espérance. Il me faut des articles historiques et littéraires. Mr. Vuillemin s'est refusé à tout jusqu'au Nouvel-An, Mr. Manuel est encore très malade. Qui peut me donner quelque chose sinon vous ? — Et quand le Prospectus sera publié et les noms des collaborateurs avec, comme la chose aura lieu sans doute la semaine prochaine, ce sera trop tard pour nous retirer de l'arène, pour cause d'impuissance. — Faites donc votre possible, et dites-moi ce que je dois craindre ou espérer. On avait dit que Mr. Sainte-Beuve avait l'intention de travailler dans ce journal cet hyver, la chose est-elle au point que nous puissions l'annoncer à nos lecteurs⁽¹⁾ ; s'il en est autrement je vous prierais, au nom du journal, de vouloir bien lui en écrire un mot en demandant une réponse sans délai, (et même si possible à notre adresse) la publication du Prospectus souffrant de tous les retards. Pardonnez-moi les embarras que je vous donne maintenant, c'est une affaire de position dont il ne faudrait pas me rendre responsable. — Mr. Vinet est à Montreux et Madame arrange des paquets dans leur appartement de la Cité. Adieu. »

Le 27 septembre, Olivier, encore à Aigle, adressait à Secrétan une lettre pleine de conseils pour le journal et lui prêchait en fort bons termes la patience. Secrétan lui répond par retour du courrier en le chargeant de remettre à Sainte-Beuve une lettre de Vinet : « Il ne me reste rien à vous dire, sinon de faire tout ce que vous pourrez raisonnablement en tenant compte de nos besoins actuels. J'ai suivi vos instructions quant à Mr. Frossard. L'adhésion

(1) Cf. René BRAY, *Sainte-Beuve à l'Académie de Lausanne*, p. 123 s.

effective de Mr. Töpfer et celle plus ou moins honoraire de Mr. Monnard me sont parvenues le même jour ; nous nous montons en professeurs. — Mr. Ducloux vous aura peut-être écrit que mon Prospectus est entre ses mains et qu'il en est fort mécontent, l'estimant une dissertation religieuse, je n'ai rien su y voir de pareil. Quoi qu'il en soit ce point-ci nous arrête, et Mr. Ducloux ayant les moyens de le faire durer longtemps, nous pouvons prendre du répit. En attendant, j'ai l'un dans l'autre 2 lettres par jour à écrire pour ce journal ».

Vinet avait refusé catégoriquement, en mars 1837 déjà, de s'engager à la coopération régulière qu'on demandait de lui, tout en ajoutant joliment : « Comme j'espère qu'elle durera [la Revue], le temps peut venir où, si je dure moi-même, je vous offrirai ma pite, et je serai honoré si vous l'acceptez »⁽¹⁾. Mais Secrétan voulait plus qu'une pite. Si l'on pouvait obtenir de Vinet qu'il consentît à donner au premier numéro de la *Revue* le discours d'installation qu'il allait prononcer, ce serait assurer la fortune du nouveau journal. Vinet se déclara d'accord. Malheureusement, Secrétan n'était pas le seul à avoir eu l'idée de publier ces pages ! Le jour même de la cérémonie, qui eut lieu à la grande salle de la bibliothèque, le mercredi 1^{er} novembre 1837, le sénat tint séance et le professeur Gindroz proposa à ses collègues de prier le Conseil d'Etat d'autoriser l'Académie à faire imprimer le discours prononcé par M. Vinet et d'en faire tirer un nombre d'exemplaires aussi considérable que possible⁽²⁾. Le lendemain, Vinet demandait par une lettre au recteur que les discours du conseiller d'Etat Jaquet et du recteur Jean-Jacques Porchat fussent publiés avec le sien. Mais cela ne faisait pas l'affaire du rédacteur de la future *Revue suisse*. Averti de la décision prise, il se hâta d'écrire au recteur de l'Académie la lettre que voici⁽³⁾, dont lecture fut donnée à la séance du 3 novembre :

A Monsieur le Recteur de la Vénérable Académie,

Monsieur !

La nouvelle que l'Académie se propose de demander au Conseil d'Etat que le discours prononcé par Monsieur le Professeur Vinet soit imprimé aux frais de l'Etat place la maison soussignée dans le devoir de donner quelques explications sur un projet auquel l'appui du plus haut Corps enseignant serait d'un inappréciable secours.

Obéissant aux désirs de plusieurs hommes de lettres de notre pays et de notre ville, la librairie Marc Ducloux a conçu le projet de la publication d'une Revue suisse, destinée à la littérature, aux sciences et aux intérêts généraux de l'état, dans lequel toutes productions littéraires intéressantes pourraient

(1) Voir la lettre de Vinet à Secrétan, de Bâle, 27 mars 1837, dans *Charles Secrétan*, p. 151. — (2) Archives cantonales vaudoises, Registres de l'Académie, Bdd 51; vol. 19, p. 384. — (3) Cette lettre est conservée, ainsi que celle de Marc Ducloux, dans le fonds de l'Académie, Archives cantonales vaudoises, Bdd 22, p. 123 s.

trouver place et qui excitant à la production en l'assurant d'un écoulement deviendrait aisément une tribune où les questions nationales pourraient être traitées avec plus de calme, de gravité et de réflexion que dans les feuilles politiques vouées à la lutte du jour.

La modicité du prix de cette Revue (8 francs de Suisse) la mettrait peut-être à la portée du public de toutes les localités ; quoique l'étendue de son cadre lui permit d'embrasser une certaine variété de sujets et de donner dans leur totalité des morceaux suffisamment développés. En un mot cette entreprise paraissait assez utile à ses auteurs pour être favorablement accueillie et le concours de plusieurs des honorables membres de l'Académie lui présageait quelque succès.

Toutefois des circonstances particulières à quelques rédacteurs retardèrent un moment la première publication et le moment semblant aujourd'hui favorable, la librairie Ducloux se disposait à affronter toutes les difficultés pour ne pas le laisser échapper.

Un prospectus était déjà composé et allait sortir de la Presse. Pour peu que le résultat de cette tentative montrât de l'écho dans le public, la publication d'un premier numéro devait la suivre de très près, dussent même les sacrifices pécuniaires être assez considérables. La fortune de ce premier numéro était le discours de Monsieur le professeur Vinet. Il n'est pas besoin d'insister sur les avantages d'un tel début pour une entreprise qui n'est la nôtre que par dépôt, mais qui en fait est nationale. Monsieur Vinet avait bien voulu consentir à nous laisser publier son discours et les premières pages en seraient déjà imprimées sans la circonstance qui survint.

Tel est, Monsieur, l'état des choses sur lesquelles j'oserais vous prier d'attirer la bienveillante attention de l'Académie.

Toute publication simultanée ou antérieure à la nôtre du discours de Monsieur Vinet nous empêcherait d'en profiter, de même que toute annonce d'une publication officielle. Nous supplions donc l'Académie de bien vouloir la retarder. Certains en revanche que la publication d'un tel discours peut être rendue plus complète que par son insertion même dans un numéro de journal qui étant le premier sera tiré et distribué à grand nombre d'exemplaires, nous serions heureux de pouvoir contribuer à une seconde édition, soit de l'état, soit particulière, par un nouveau tirage de notre composition, ce qui éviterait des frais. Il serait d'ailleurs facile de compléter cette seconde édition en y ajoutant tout ce qui pourrait être désirable touchant la cérémonie de l'installation et les autres discours entendus.

Tout ce que nous demanderions alors serait qu'on voulût bien nous permettre de donner d'abord le discours de Monsieur Vinet dans notre Revue, offrant ensuite tous les arrangements qu'on pourrait désirer.

La Vénérable Académie écoutera favorablement, nous osons l'espérer, une telle ouverture. En effet, quant à l'objet immédiat de son vote, la prompte publication du discours, nous l'assurons par les moyens suivants. — Le discours sera *composé* immédiatement par les imprimeurs ; en même temps le

prospectus de la Revue déjà imprimé, circulera, et si, au bout de quelques jours, le public paraît s'y montrer favorable, le premier numéro paraîtra, sinon celui-ci attendra de meilleurs jours et le discours déjà tout préparé sera répandu dans le Public immédiatement.

Pour ce qui est des autres considérations de convenance, une publication un peu plus tardive du discours isolé, sous une forme quelconque, y suffirait peut-être. D'ailleurs, Monsieur, nous osons espérer que la Vénérable Académie dans le sein de laquelle nous avons déjà trouvé quelque ferme appui, ne nous refusera pas l'honneur d'inaugurer cette Revue qui doit témoigner de notre vie spirituelle, par le discours de l'un de ses membres.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre profond respect

Pour la librairie Marc Ducloux

CHS. SECRÉTAN, st. jur.

adresse au dos : Monsieur le Professeur Porchat

Recteur de la Vénérable Académie.

La vénérable Académie, où siégeaient ce jour-là Porchat, Monnard, Gillieron, Gindroz et Vinet, ne se fit pas prier. Elle accueillit favorablement cette requête ; « jugeant digne d'intérêt et d'encouragement la création du journal », elle décida de lui laisser l'avantage de faire paraître dans son premier numéro le discours de M. le Prof. Vinet⁽¹⁾.

Quelques jours après, Marc Ducloux, en remerciant l'Académie de cet acte de bienveillance, l'informait qu'un assez grand nombre de personnes lui avait demandé de joindre au discours de Vinet ceux de MM. Porchat et Jaquet et qu'il était décidé à faire cette « entreprise » si l'Académie le lui permettait. « Le procès-verbal complet de cette intéressante séance serait livré au public en une brochure imprimée avec soin, mais dont le prix serait néanmoins équitable. » L'Académie acquiesça derechef et le recteur fut chargé d'écrire au Conseil d'Etat et de s'occuper de cet objet⁽²⁾.

Tout était donc en bonne voie. Ce qui vint à la traverse de ce projet, je l'ignore. Toujours est-il que trois semaines plus tard, à la séance du 23 novembre, le recteur dut annoncer à ses collègues que « par suite d'accidens imprévus » la lettre rédigée par Monnard pour le Conseil de l'instruction publique n'avait point eu son cours⁽³⁾ et qu'il avait pris sur lui d'autoriser l'imprimeur Ducloux à publier la brochure sans plus attendre⁽⁴⁾. Une petite note, imprimée, au verso de la page de titre, annonce au lecteur que « le discours de M. Vinet devait paraître dans le 1^{er} numéro de la Revue suisse, soit le 1^{er} janvier 1838. L'éditeur l'a détaché de ce journal pour répondre à la juste impatience du public qui en désirait une plus prompte publication ». Sur la demande de l'Académie au Conseil de l'Instruction publique, le Dé-

(1) Registre cité, p. 384. — (2) Registre cité, p. 386. — (3) Le registre du Conseil de l'Instruction publique ne fait aucune mention de cette lettre et ne nous donne aucun éclaircissement sur ces « accidens imprévus ». — (4) Registre cité, p. 390.

partement de l'intérieur souscrivit pour 300 exemplaires de la brochure, dont 280 furent distribués par les soins du recteur⁽¹⁾.

Le premier numéro de la *Revue suisse* parut donc en janvier 1838 sans le discours de Vinet ; mais Secrétan avait obtenu du moins une compensation : l'article non signé qui ouvre ce fascicule était en réalité de Vinet. Ces pages intitulées *Sur l'étude de la littérature*, datées de Lausanne le 15 décembre 1837, et qui ont passé presque sans changement dans la lettre à M. André Gindroz, en tête du tome III de la *Chrestomathie*, prouvent assez qu'en assumant un enseignement théologique le nouveau professeur de l'Académie de Lausanne n'entendait pas renoncer à l'étude de ses chers classiques.

La *Revue suisse* n'a pas manqué de signaler à ses lecteurs le discours d'installation de Vinet dans le bulletin bibliographique de son second fascicule (p. 101 s.), entre les *Essais de philosophie morale* et le projet de loi ecclésiastique. Il vaut la peine, semble-t-il, de sauver de l'oubli cette appréciation, qui doit être de Charles Secrétan :

« LE DISCOURS D'INSTALLATION à Lausanne était promis à notre Revue ; nous nous serions honoré de sa publication. Mais quelques considérations de fond se joignaient aux raisons de temps pour nous engager à le séparer.

» L'Académie a désiré que les discours du Conseiller d'Etat en fonctions et de M. le Recteur fussent imprimés avec celui du récipiendaire. On s'en félicitera. Préparées à la hâte, les courtes paroles de M. Jaquet respiraient un sentiment qui leur donne du prix. M. le Recteur a voulu faire plaisir, et dans le discours académique comme en des occasions moins arrangées, il a réussi.

» Nous n'avons plus besoin de rendre compte du discours de M. Vinet, et nous n'osons pas le citer. Ces pages sont dans toutes les mains. Pour un grand nombre c'est une ancienne connaissance, un ami respecté que l'on se hâte de saluer à son arrivée, et que l'on cultive avec l'empressement de l'affection. Les autres veulent aussi savoir bien au juste quel est cet homme dont on parle depuis long-temps et qui vient fortifier les tendances religieuses de l'appui d'un savoir renommé, d'une haute éloquence et d'une vie pure. Ce discours le leur révélera bien. Au travers d'une humilité sincère et touchante, mais qui dépassera les limites du possible aux yeux de plusieurs, ils y trouveront l'indépendance des opinions et la franchise du caractère. Du point de vue littéraire, c'est un bel ouvrage, d'autant plus excellent qu'il s'agissait pour l'auteur d'être nettement compris et d'agir, plutôt que d'être admiré. Passé les premières pages, c'est un flot incessant et limpide, et la fermeté de la pensée s'adoucit aux charmes de la plus noble diction. Nul style ne nous a fait mieux comprendre la justesse de ces mots souvent répétés : « Un beau style n'est tel que par le nombre infini des vérités qu'il présente.

(1) Registre du Conseil de l'Instruction publique, K XIII, 113, (séances du 30 nov. et du 7 déc. 1837). Le prix de la brochure était de 5 batz pour le public, pour l'Académie 20 fr. le cent, soit 2 batz. Cf. Registre de l'Académie, Bdd 51, vol. 19, p. 394 (séance du 19 déc. 1837). Dans la séance du 4 décembre, le vice-président du Conseil de l'Instruction publique proposa à ses collègues de souscrire à 15 exemplaires de la *Revue suisse*.

Toutes les beautés intellectuelles qui s'y trouvent, tous les rapports dont il est composé sont autant de vérités aussi utiles et peut-être plus précieuses pour l'esprit humain que celles qui peuvent faire le fond du sujet ». Et pour que cette citation soit comprise, nous n'avons pas besoin de dire que nous entrons pleinement dans la pensée de l'auteur, reconnaissant comme lui la supériorité généralement acquise aux sermons de notre époque par une restauration des croyances qui les rend plus conséquents, plus forts, plus naïfs et plus animés ; désirant avec lui que la prédication seconde et perfectionne le mouvement de l'esprit religieux, en devenant philosophique sans cesser d'être édifiante, plus particulièrement morale, en fouillant aux profondeurs de l'âme et de la doctrine, plus historique sans se perdre aux détails, plus individuelle dans l'unité, et, libre de toute forme roide et conventionnelle, plus correcte littérairement, d'une simplicité plus belle. »

H. M.

VINET SANS PAPIERS

On imagine difficilement la conscience scrupuleuse de Vinet prise en défaut par la police pour une question de papiers d'origine. C'est pourtant ce que nous révèle une lettre inédite de l'été 1835, qui est venue récemment prendre place dans l'admirable collection des lettres de Vinet que possède la Bibliothèque de la Faculté de l'Eglise libre.

Vinet souffrait alors d'un mal tenace, une fièvre muqueuse, dit Rambert⁽¹⁾, qui l'empêcha de donner ses leçons pendant plusieurs mois ; il s'était retiré loin de la ville, dans la ferme de Rüti-Hardt, sur le territoire de Bâle-Campagne, où il dut déposer ses papiers. C'est à cette occasion qu'il constata que l'acte d'origine dressé en 1819, sans doute au moment de son mariage, était périmé. Il s'adressa donc à sa commune et jugea nécessaire, la chose étant pressante, de requérir les bons offices du pasteur de l'endroit. Gustave-Henri-François Pache, de Moudon⁽²⁾, avait été le condisciple de Vinet à Lausanne, où il avait achevé ses études, commencées au Collège et à l'Académie de Genève ; consacré en 1817, il avait exercé le ministère à Lyon, après une année de suffragance à Prangins. C'est à Lyon que Vinet avait eu le plaisir de le voir, durant l'été 1825, alors qu'il se rendait avec sa femme aux bains de mer à Cette. Rentré au pays en 1826, Pache fut successivement pasteur à

(1) RAMBERT, *Alexandre Vinet*, 4^e éd., 1912, p. 260. — (2) L. JUNOD, *Album Studiosorum Academiae Lausannensis*, n° 7830, t. II, p. 179.